

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 18 novembre 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, Mme Lagarde, M. Fourcade, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Laroche donnant pouvoir à M. Constant
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Cranoly donnant pouvoir à Mme Pietri
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Cannarozzo
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
M. Chabani donnant pouvoir à Mme Lagarde
Mme Capanema donnant pouvoir à M. Laporte
Mme Pierre donnant pouvoir à M. Dallier

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monany, M. Martin S., Mme Ségura, Mme Franclet



Délibération n° 2021-XI-48 du 18 novembre 2021

ORIENTATIONS POUR LA NOUVELLE DONNE DES POLITIQUES D'INSERTION DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA EN SEINE-SAINT-DENIS.

Le conseil départemental,

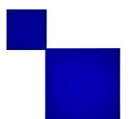
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental du 30 septembre 2021 adoptant la candidature du Département à l'expérimentation de la recentralisation du financement du RSA à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu le rapport de son président,

La troisième commission consultée,

après en avoir délibéré,



- DONNE ACTE à son président de sa présentation à l'assemblée départementale du rapport sur les orientations pour la nouvelle donne des politiques d'insertion des bénéficiaires du RSA en Seine-Saint-Denis.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.